

Le Directeur Général vous a entendu !

Après plus de 3 heures de discussions, le Directeur Général propose :

1. A partir du **1^{er} juillet et jusqu'au 30 aout**, l'AFPA prend en charge les surcoûts occasionnés aux salariés par le passage d'une mutuelle obligatoire à une mutuelle facultative. **Ça ne coûtera pas un euro de plus aux salariés qui décideront de rester affiliés à Novalis.**
2. Ceux qui le souhaitent peuvent quitter la mutuelle obligatoire et adhérer ou non à une autre mutuelle.
3. Créer un groupe de contact qui étudiera le cas des salariés qui auraient adhéré à une autre mutuelle et qui se trouveraient obligés d'y rester.
4. Dès la mi aout, ouverture d'une concertation avec les organisations syndicales pour étudier la possibilité d'un accord conventionnel, à défaut d'accord, la direction pourrait proposer des décisions unilatérales.
5. Dans tous les cas de figure, l'accord conventionnel ou la décision unilatérale, un référendum sera fait pour demander l'avis des salariés dans les centres et de manière classique en septembre.
6. Si le référendum débouche sur une mutuelle obligatoire, celle-ci ne s'appliquera qu'aux nouveaux embauchés. Les salariés en poste actuellement, décideront d'adhérer ou non à cette mutuelle.
7. Si le référendum débouche sur le non, la mutuelle ne sera pas obligatoire et chacun fera ce qu'il voudra.

